sciensano

ÉPIDÉMIOLOGIE DES MALADIES INFECTIEUSES

TIQUESNET 2019

SURVEILLANCE DES MORSURES DE TIQUES EN BELGIQUE

—

toute une vie en bonne santé

.be

QUI NOUS SOMMES

SCIENSANO, ce sont plus de 700 collaborateurs qui s'engagent chaque jour au service de notre devise « toute une vie en bonne santé ». Comme notre nom l'indique, la science et la santé sont au cœur de notre mission. Sciensano puise sa force et sa spécificité dans une approche holistique et multidisciplinaire de la santé. Plus spécifiquement, nos activités sont guidées par l'interconnexion indissociable de la santé de l'homme, de l'animal et de leur environnement (le concept "One health" ou « Une seule santé »). Dans cette optique, en combinant plusieurs angles de recherche, Sciensano contribue d'une manière unique à la santé de tous.
Issu de la fusion entre l'ancien Centre d'Étude et de Recherches Vétérinaires et Agrochimiques (CERVA) et l'ex-Institut scientifique de Santé publique (ISP), Sciensano s'appuie sur plus de 100 ans d'expertise scientifique.

Sciensano
Epidémiologie et santé publique
-
Épidémiologie des maladies infectieuses

Mars 2020 • Bruxelles • Belgique
Référence interne : D/2020/14.440/35

K. TERSAGO[1]

•

M. LEROY[1]

•

T. LERNOUT[1]

1 Sciensano, Épidémiologie des maladies infectieuses, Bruxelles

tiquesnet@sciensano.be

Remerciements
Le service Epidémiologie des maladies infectieuses de Sciensano tient à remercier tous ceux qui ont contribué à TiquesNet, en particulier les citoyens qui ont signalé des morsures. TiquesNet est un projet de collaboration avec les régions belges et plusieurs partenaires (Avia-GIS, Natagora et Natuurpunt).

Né à l'initiative de Sciensano (anciennement Institut scientifique de Santé publique), TiquesNet bénéficie d'un soutien financier de L'Agence pour une Vie de Qualité en Wallonie et Agentschap Zorg en Gezondheid en Flandre.

Messages-clés:

- Toutes les provinces belges sont concernées par les morsures de tiques.
- Comparé aux années précédentes, le nombre de tiques signalées a fortement baissé en 2019.
- La majorité des morsures avaient lieu dans la région d'habitation, dans un rayon de 10 kilomètres autour du domicile.
- De même que les autres années, les morsures étaient généralement associées à des activités de loisir dans les jardins ou en forêt.
- La plupart des morsures en Belgique sont signalées entre les mois de mars et octobre. Comme les autres années, un pic a été observé au mois de juin. De nouveau, le nombre de morsures a brusquement diminué en juillet, ce qui est probablement dû aux conditions exceptionnelles de sécheresse et de chaleur pendant les mois d'été.

1. Introduction

La population belge est préoccupée par les conséquences liées aux tiques et par les maladies qu'elles peuvent transmettre. Même si toutes les tiques ne sont pas infectées par des agents pathogènes transmissibles, la survenue de morsures chez l'homme est un bon indicateur des problèmes associés aux tiques à l'échelle locale. Le degré d'exposition aux morsures est influencé par plusieurs facteurs, comme le comportement humain, le climat et l'affectation des sols. Mieux appréhender les facteurs déterminant le risque de morsures chez l'homme en Belgique permet de mener des actions plus ciblées. C'est dans cette optique qu'a été créé le projet TiquesNet, au sein du service Epidémiologie des maladies infectieuses de Sciensano (anciennement l'Institut scientifique de Santé publique).

TiquesNet est une plateforme citoyenne et scientifique, qui poursuit plusieurs objectifs :

- Surveillance temporelle et géographique de l'exposition de la population belge aux morsures de tiques.
  Les citoyens peuvent déclarer sur la plateforme TiquesNet toute morsure de tique survenue chez l'homme en Belgique. Le nombre de morsures signalées peut être consulté en tout temps sur le site internet TiquesNet (http://www.tiquesnet.be/) à l'échelle communale. Il est également possible de suivre activement les statistiques relatives aux morsures rapportées en Belgique dans la section consacrée aux tiques sur le site internet Epistat : https://epistat.wiv-isp.be/ticks (page uniquement disponible en anglais).

- Identification des facteurs de risque associés aux morsures signalées en Belgique.

- Utilisation et interprétation des données tirées de la surveillance pour orienter la prévention des morsures de tiques et des maladies qui leur sont associées.
  Dans les années à venir, les données recueillies seront utilisées pour mieux définir les circonstances liées aux morsures en Belgique et pour traduire ces informations en politiques adaptées.

2. Le signalement des morsures en pratique

TiquesNet a recours à deux instruments pour le signalement de morsures de tiques chez l'homme :

- un site Internet (www.tiquesnet.be) ;
- une application « TiquesNet » pour smartphones.

Le signalement peut se faire de deux manières différentes :

1. signalements anonymes : les citoyens ont la possibilité de notifier anonymement une morsure (sur eux-mêmes, un tiers ou un groupe). Cette surveillance anonyme est très informative, mais aussi sensible à l'attention médiatique ;

2. signalements en tant qu'utilisateur inscrit : afin de tracer une courbe de base fiable, nous invitons les citoyens à s'inscrire sur le site TiquesNet et ainsi à devenir membres d'un groupe fixe d'utilisateurs disposant de leur propre page de signalement. Ces personnes inscrites peuvent non seulement enregistrer d'éventuelles morsures, mais aussi signaler la survenue d'un érythème migrant. Ces utilisateurs enregistrés reçoivent, par courrier électronique, un rappel pour le signalement de morsures éventuelles. Au moyen de ce courriel, ils peuvent également nous informer de l'absence de morsures (déclaration « zéro »).
    - L'application TiquesNet est également accessible aux utilisateurs inscrits (dans le menu, cliquez sur Utilisateur et enregistrez-vous). De la sorte, tous les signalements de morsures figurent sur la page utilisateur personnelle.

Lors de chaque signalement, les utilisateurs sont invités à répondre à quelques questions complémentaires sur leur lieu de résidence, le lieu de la morsure, l'activité pratiquée lors de celle-ci et l'environnement concerné.

3. Résultats TiquesNet 2019

3.1. MORSURES DE TIQUES SUR UN INDIVIDU

Les résultats présentés ci-après ont trait aux signalements individuels effectués au cours de l'année 2019. Les notifications de morsures sur des animaux ont été exclues. Les enregistrements incluant au moins le nombre de morsures et le code postal du lieu de la morsure ont fait l'objet d'analyses plus approfondies. Au total, 6 312 morsures ont été enregistrées. Dans 75 % des signalements, une seule morsure par personne était rapportée. Les morsures multiples chez un même individu étaient moins fréquentes : 2 morsures = 14 % ; 3 morsures = 5 % ; 4 morsures ou plus = 6 %.

3.1.1 Répartition géographique des signalements et du nombre de morsures

Le plus grand nombre de morsures a été enregistré dans la province d'Anvers (Tableau 1), suivie des provinces du Brabant flamand, de Namur et du Limbourg. Pour ce qui est des Régions, c'est la Flandre qui compte la majorité des morsures (53,9 %), suivie par la Wallonie (45,0 %). Le nombre de morsures signalées en Région de Bruxelles-Capitale reste à nouveau très limité (1,1 %).

	Nombre de morsures (%) (année 2019)		Exprimé par 100 000 habitants (année 2019)	Exprimé par 100 000 habitants (moyen 2016 – 2018)
Bruxelles	70	(1,1 %)	6	9
Anvers	1231	(19,5 %)	67	114
Limbourg	589	(9,3 %)	68	137
Flandre orientale	417	(6,6 %)	28	29
Brabant flamand	918	(14,5 %)	82	107
Flandre occidentale	224	(3,5 %)	19	24
Flandres	3379	(53,5 %)	53	78
Brabant wallon	661	(10,5 %)	167	203
Hainaut	415	(6,6 %)	31	39
Liège	644	(10,5 %)	59	83
Luxembourg	527	(8,3 %)	188	296
Namur	616	(9,8 %)	126	178
Wallonie	2863	(45,4 %)	79	103
Total	**6312**	**(100,0 %)**	**56**	**78**

Tableau 1 : Nombre de morsures de tiques par Province et Région, exprimé en nombre absolu et par 100 000 habitants, janvier - décembre 2019, et comparaison avec le nombre moyen de morsures par 100 000 habitants pendant la période 2016–2018.

Lors de l'interprétation de la répartition géographique, il convient toutefois de prendre en compte la densité de population. Si l'on exprime les données par 100 000 habitants (on parle d'incidence), c'est la province du Luxembourg qui prend la tête du classement du nombre relatif de morsures (188 par 100 000 habitants), suivi des provinces du Brabant wallon (167/100 000 habitants), de Namur (126/100 000 habitants). En 2019, l'incidence des morsures était à nouveau plus élevée en Wallonie qu'en Flandre (respectivement 79 et 53 morsures par 100 000 habitants). L'incidence en 2019 (56/100 000 habitants) était bien inférieure à celle des années précédentes (en moyenne 78/100 000 pour la période 2016 – 2018).

La Figure 1 présente la distribution géographique du nombre de morsures de tiques par 100 000 habitants, établie sur la base de la commune où la morsure a eu lieu.

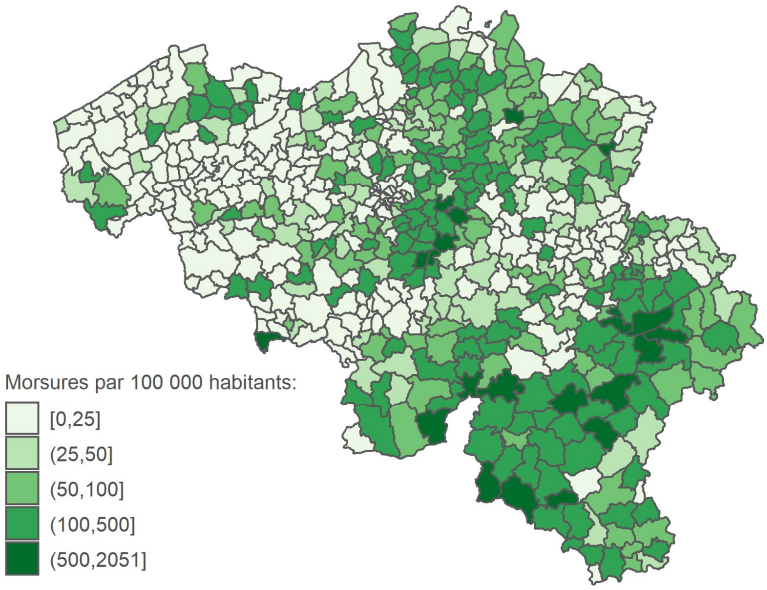

Figure 1 : Répartition géographique des morsures de tiques par 100 000 habitants, par commune en Belgique, janvier- décembre 2019

De nouveau, les morsures surviennent principalement aux alentours du lieu d'habitation. La distance réduite entre le lieu de la morsure et le lieu d'habitation est bien visible dans la Figure 2. La majorité des signalements (77,5%) porte sur des morsures survenues dans un rayon de 10 kilomètres autour du lieu d'habitation.

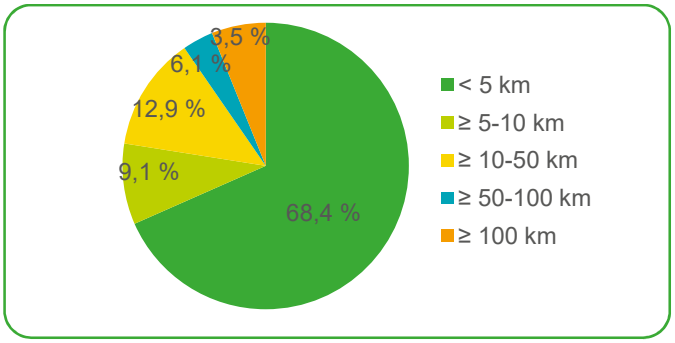

Figure 2 : Distance entre le lieu de la morsure et le lieu d'habitation

3.1.2 Environnement et activités associés à la survenue d'une ou plusieurs morsures

À l'aide de questionnaires, nous tentons de définir les activités et l'environnement associés à une morsure. Dans le groupe des expositions individuelles, les morsures sont survenues principalement dans le jardin (44,6 %) et dans les forêts ou bois (35,4 %) (voir Figure 3). Comme les années précédentes, la plupart des notifications étaient associées à des activités de loisir (88 %).

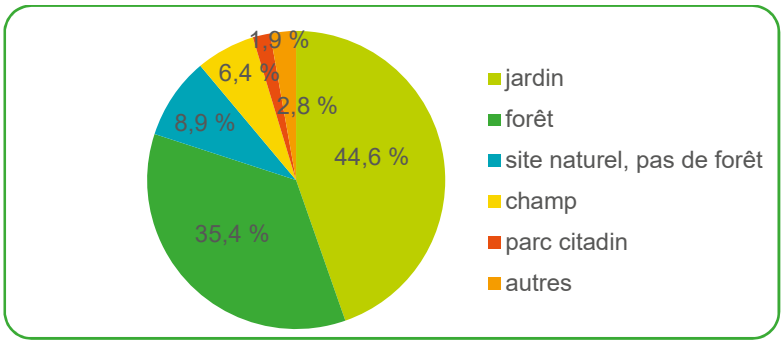

Figure 3 : Environnement dans lequel les morsures ont eu lieu

3.1.3 Dynamique des morsures signalées au fil du temps

La Figure 4 présente le nombre de morsures de tiques signalées par mois en 2019. À titre de comparaison, les données pour la période 2016 – 2018 sont également affichées.

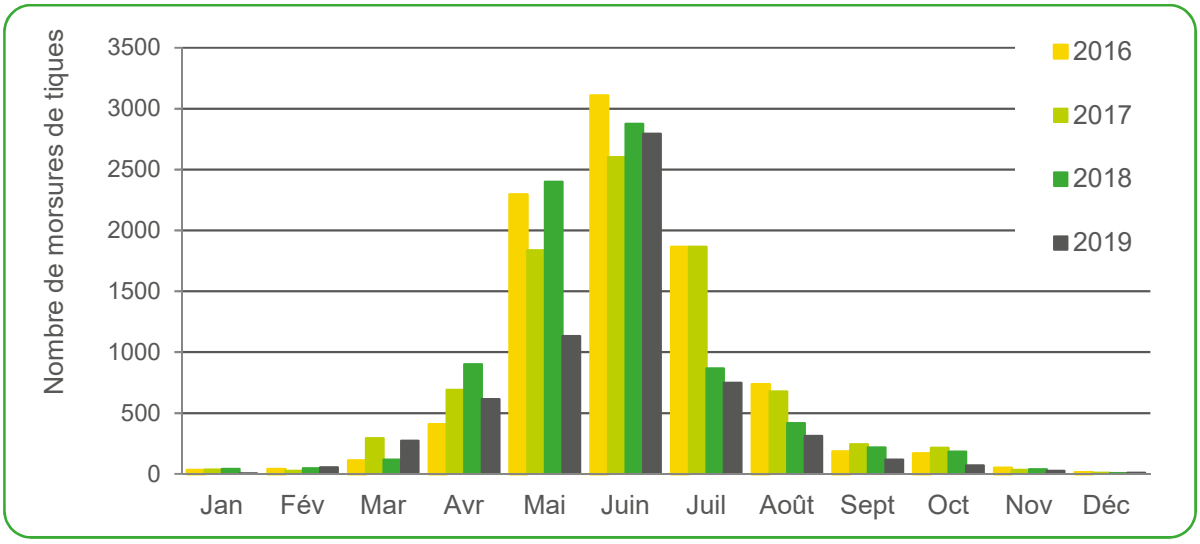

Figure 4 : Nombre de morsures par mois, 2016 – 2019

En 2019, l'activité de la signalisation a commencé à bien augmenter en mars, pour atteindre un pic au mois de juin et chuter considérablement en juillet. Le nombre de morsures signalées est resté limité pendant les mois suivants. Malgré le début précoce de l'activité des tiques en raison des températures douces en février 2019, les signalisations sont restées limitées pendant le mois de mai qui a été relativement froid. La signalisation réduite en 2019 est probablement due aux conditions exceptionnelles de sécheresse et de chaleur pendant les mois d'été. Des températures record ont été enregistrées et les mois de juin, juillet et août se sont tous terminés par une vague de chaleur. A partir du 16 juin, il n'y a pas eu de précipitations à Uccle pendant 26 jours (source : IRM). Les tiques sont très sensibles à la sécheresse.

3.2. MORSURES SUR LES PARTICIPANTS « INSCRITS »

Les personnes de ce groupe se sont inscrites, sur le site internet TiquesNet, à un suivi régulier au fil du temps. La constitution d'un groupe large et stable de participants à TiquesNet nous permettra, à l'avenir, de mieux valider les tendances temporelles du nombre de morsures de tiques. De plus, ce groupe peut rapporter la survenue d'un érythème migrant après une morsure.

3.2.1 Groupe d'utilisateurs inscrits à TiquesNet

Le nombre de participants fixes au sein de TiquesNet augmente progressivement au fil du temps (voir Figure 5). A la fin de 2019, 2 772 personnes étaient inscrites, dont 303 nouvelles personnes en 2019. Le groupe d'utilisateurs inscrits se compose d'environ 46 % d'hommes et 54 % de femmes, occupant des fonctions très variées.

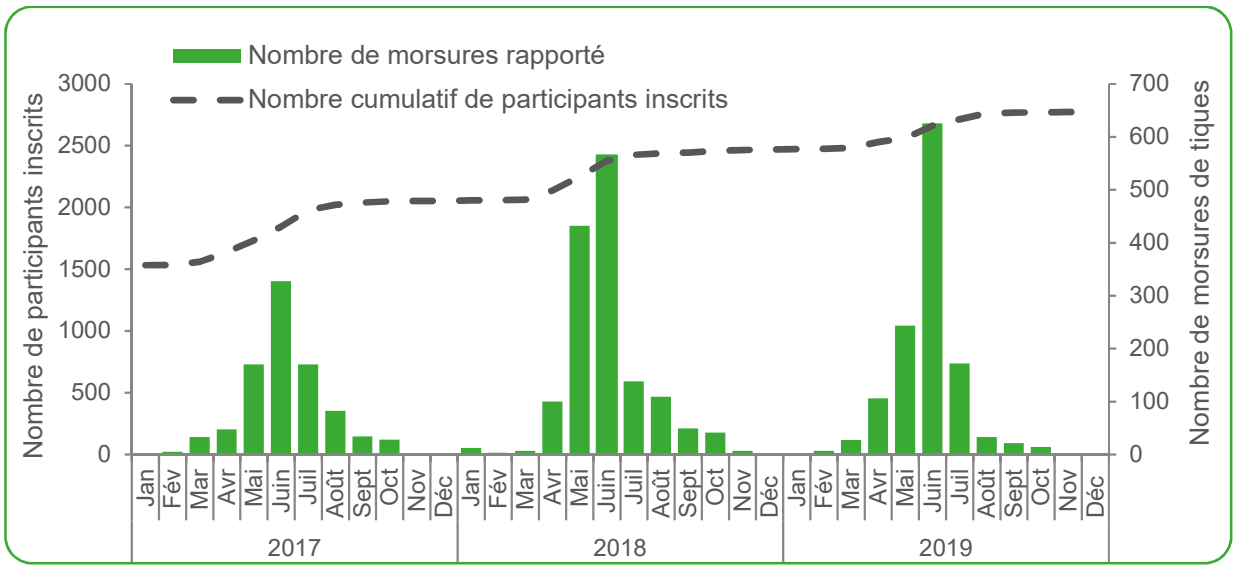

Figure 5 : Nombre de morsures par mois au sein du groupe d'utilisateurs inscrits, 2017 – 2019

3.2.2 Signalements de morsures par le groupe des participants inscrits

En 2019, les inscrits ont notifié 1 250 morsures de tiques au total. La Figure 5 présente le nombre de morsures enregistrées chaque mois par ces participants au cours de la période 2017 – 2019. Les tendances temporelles sont comparables à celles observées pour l'ensemble des signalements individuels (voir Figure 4, plus haut).

3.2.3 Signalements d'érythèmes migrants

La manifestation la plus fréquente de la borréliose de Lyme est l'apparition d'une tache rouge grandissante à l'endroit de la morsure, rougeur également appelée « érythème migrant » (EM). Depuis le début de la surveillance TiquesNet, 125 EM ont été notifiés, qui ont fait l'objet d'une consultation médicale. La répartition concernant la durée estimée de l'attachement de la tique est la suivante : > 0 h – 12 h (19 %), > 12 h – 24 h (17 %), > 1 jour – 2 jours (11 %), plus de 2 jours (13 %) et inconnue (40 %). De façon générale, le risque de transmission de la bactérie *Borrélia* lors d'une morsure de tique augmente avec la durée d'attachement de la tique. Un contrôle

quotidien du corps pour détecter et enlever les tiques est donc fortement recommandé après avoir passé du temps dans la nature.

4. Plus d'informations

Pour prévenir la maladie de Lyme et les autres affections transmises par les tiques, il est utile non seulement d'inspecter quotidiennement la présence de morsures de tiques et d'enlever les tiques rapidement, mais aussi de détecter les symptômes potentiels apparus à la suite d'une morsure. Éviter de se faire mordre est évidemment idéal, mais pas toujours possible. Et il ne faut pas se priver des activités en nature pour autant !

Vous trouverez davantage d'informations sur les mesures de prévention et les maladies transmises par les tiques sur la page de la campagne d'information de l'AViQ : https://www.wiv-isp.be/matra/CF/cf_tiques.aspx et sur le site web TiquesNet de Sciensano : www.tiquesnet.be.

PLUS

D'INFORMATIONS

—

sur le site web
www.tiquesnet.be
ou
Contactez - nous sur
tiquesnet@sciensano.be

Sciensano • Rue Juliette Wytsman 14 • 1050 Bruxelles • Belgique • T + 32 2 642 51 11 • T presse + 32 2 642 54 20 • info@sciensano.be • **www.sciensano.be**

—

Éditeur responsable: dr. Christian Léonard , Directeur général • Rue Juliette Wytsman 14 • 1050 Bruxelles • Belgique • D/2020/14.440/35